FO HEBDO N°26-2020

Juin 2020

Informer. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

CHSCT MINISTERIEL DU 10 JUIN 2020

En audio limité à 2H : mission impossible !

***FO* Finances** a tout d'abord tenu à saluer l'engagement et le travail considérable de l'ensemble des réseaux d'acteurs de prévention dès le début de la crise sanitaire et tout au long de cette période de reprise progressive d'activité (Médecins, Inspecteurs Santé Sécurité au Travail, Secrétaires-Animateurs, Ergonomes, Assistants de Service Social).

Ce CHSCT-M avait comme unique point à l'ordre du jour le bilan de l'application des mesures de prévention dans le cadre de la reprise d'activité.

Pour ***FO* Finances**, il ne s'agit que d'un premier bilan qui devra être complété lors d'un prochain CHSCT-M afin d'en tirer les leçons et d'être en capacité, dans l'avenir, de pouvoir répondre aux autres menaces.

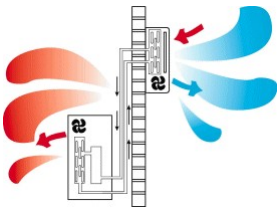

***FO* Finances** a alerté la présidente sur le risque de canicule et l'utilisation de la clim en période de COVID.

Pour la Présidente du CHSCT-M le bilan présenté n'est pas définitif car nous sommes en sortie progressive de crise sanitaire, un bilan des PCA/PRA sera effectué en étudiant aussi bien les points positifs que négatifs.

Par ailleurs, ***FO* Finances** a précisé qu'il est difficile de réunir les CHSCT en mode dégradé : en audioconférence et avec un temps d'échanges limité à 2 heures. C'est la raison pour laquelle, ***FO* Finances** est favorable à la tenue des instances en présentiel, avec l'indispensable mise en œuvre des mesures de prévention sanitaires. D'après la présidente du CHSCT-M, ce sera possible dès que les conditions seront réunies.

Évaluation du risque

Comme nous l'avions exprimée dans la résolution du CHSCT-M du 29 avril dernier, ***FO* Finances** a souhaité que l'évaluation du risque COVID19 et les mesures de prévention qui en découlent soient intégrées dans le DUERP le plus rapidement possible, comme l'exigent les textes (sans attendre novembre 2021).

La Secrétaire Générale a pris l'engagement d'annexer les mesures de prévention contenues dans le guide ministériel et ses diverses fiches, aux DUERP début juillet au plus tard.

Pour ***FO* Finances** des engagements ministériels, concernant les impacts du télétravail sur les conditions de travail, la santé physique et mentale des agents sont nécessaires. Les réponses au questionnaire et la réalisation de l'étude de l'ANACT sont de bons outils pour y parvenir.

Le groupe de travail ministériel programmé fin juin est reporté en juillet afin de pouvoir disposer des résultats du questionnaire envoyé à tous les agents des MEF. ***FO* Finances** a évoqué des problèmes d'accès et de connexion, par exemple au CPS de Strasbourg.

Le télétravail reste une constante, à combiner avec l'objectif de reprise progressive d'activité.

Comme nous l'avons maintes fois exprimé dans cette instance ainsi qu'au niveau fonction publique pas plus tard que le 5 juin dernier par une déclaration commune, **la situation de crise sanitaire conforte *FO* Finances dans son exigence du maintien des CHSCT vu leur rôle majeur dans cette crise sanitaire, tout en conservant notre politique ministérielle, nos réseaux et nos acquis.**

Premier bilan du nombre de réunions CHSCT et informelles de mars à mai 2020

Sur la période, s'est tenu un total de 616 réunions de CHSCT et de réunions informelles avec des points COVID ou PCA +PRA, le plus souvent une fois par semaine :

335 de réunions de CHSCT	
281 réunions informelles dont	51 sans acteurs de prévention
	230 avec acteurs de prévention

Présentation des synthèses des Directions

Personnes en situation de handicap et bilan de reprise : ***FO* Finances** a déploré l'absence de données sur ce sujet (seul le document de la Douane y fait allusion).

Les personnes en situation de handicap sont seulement évoquées concernant les visites médicales de prise de poste pour les agents RQTH.

Personnes vulnérables : ***FO* Finances** est intervenue pour que soit améliorée la communication d'informations à leur encontre, elles ne doivent pas se sentir oubliées !

***FO* Finances** a rappelé que si les services RH disposaient de la liste des agents vulnérables, il convient de respecter le secret médical et de ne as diffuser les raisons médicales ou les gies des agents.

Rédaction : Chrystelle TONNELIER – A-Laure QUERE – Christine FLOC'H http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes - 02 51 12 87 07 (Cambronne) - 02 40 20 76 56 (Versailles)

La présidente du CHSCT-M a précisé que les agents vulnérables faisaient bien partie du collectif de travail. La fiche du Secrétariat Général contient des consignes générales, des conseils et des préconisations qui doivent être diffusés aux Directions, mis en ligne sur les sites et appliqués sur le terrain.

Changement de situation administrative des agents : ***FO* Finances** a demandé que chaque changement soit notifié à l'agent par écrit (présentiel, télétravail et ASA).

Problème du nettoyage : le ménage est souvent insuffisant en temps normal (voir les rap annuels d'activité des ISST)… Une note du SG incite à modifier par avenants les contrats de nettoyage afin que celui-ci soit renforcé en période de crise sanitaire. Pour ***FO* Finances** il faut que ces consignes soient appliquées partout et qu'un bilan sur les moyens mis en œuvre pour un nettoyage renforcé des locaux, des sanitaires et des surfaces soit fait.

DGFIP : ***FO* Finances** est opposée à l'utilisation de bureaux « aveugles » pour les agents en reprise d'activité. L'organisation des espaces de travail a été revue à l'aune de la distanciation en plaçant parfois des agents dans des zones aveugles, sans fenêtre et avec un éclairage artificiel. Il s'agit d'un énorme recul des conditions de travail. L'article R4213-3 du code du travail stipule qu'il faut une vue sur l'extérieur en position assise sinon il y a fatigue oculaire importante. C'est pour ***FO* Finances** la porte ouverte au provisoire qui risque de durer. Les agents doivent rester en télétravail si l'administration ne peut pas leur offrir des conditions de travail acceptables.

Mission d'évaluation des dispositifs de prévention dans le cadre du déconfinement

L'objectif de cette mission initiée par les MEF est d'analyser les dispositifs de management du risque sanitaire mis en place par le Secrétariat Général dans le cadre de la reprise progressive d'activité initiée depuis le 11 mai dernier.

Sur le périmètre DGFIP : l'échantillon comportera 43 sites, pour 30 bâtiments.

Méthode d'enquête : des entretiens individuels et un questionnaire ainsi que la réalisation d'audits de conformité sur certains sites.

Le coût : le Secrétariat Général de même que la DGFIP assumeront le coût de cet audit sans toucher aux crédits du CHSCT-M. Le SG a refusé d'en donner le montant.

Sélection des cabinets d'experts : le SG a fait appel à un marché cadre de la DGAFP avec un cahier des charges répondant aux prescriptions. Le cabinet ALIXIO sélectionné s'est adjoint SOCOTEC en complément.

Rapport d'analyse global : il sera communiqué aux organisations syndicales et présenté en CHSCT-M. ***FO* Finances** a dénoncé le manque de concertation et a regretté que le CHSCT-M n'ait été ni informé ni consulté en amont alors même que cette instance est compétente en la matière.

Pour ***FO* Finances,** cette mission ressemble à s'y méprendre à la préparation d'éléments de défense en prévision d'attaques judiciaires.

Demande d'expertise agréée

Afin de compléter cet audit, l'ensemble des Fédérations souhaite une expertise agréée qui devra analyser les points suivants :

- ✗ Les conditions réelles de travail et d'exposition des personnels au COVID-19 dans toutes les administrations et pour tous les agents dépendant des MEF.
- ✗ La démarche de prévention du risque COVID-19 mise en œuvre par l'administration, ainsi que les mesures de protection mises en œuvre pour combattre ce risque.
- ✗ Les conditions de travail des agents en contact avec le public soit dans les locaux de l'administration, soit en cas de travail nomade.
- ✗ Les RPS particuliers générés par la crise liée au COVID19.
- ✗ L'expertise devra également proposer, sur la base de ces analyses, des mesures de prévention destinées aux agents dans la situation actuelle et dans le cadre de l'élaboration des PCA et PRA pour d'éventuelles crises.

Bilan d'activité des CHSCT pendant la crise sanitaire

Afin de compléter les travaux du CHSCT-M, le Secrétariat Général a proposé d'élaborer lors d'une réunion technique avec les syndicats, un questionnaire à l'intention des présidents de CHSCT afin de pouvoir formaliser les remontées locales. Accord de participation donné par ***FO.***

Autres interventions FO Finances

Bilan financier des CHSCT : ***FO* Finances** s'est inquiétée des crédits des CHSCT non utilisés en 2020 et a demandé que ces crédits soient reportés en 2021, en plus des crédits 2021 que nous souhaitons à minima à la même hauteur que ceux de 2020.

S'il est impossible de reporter les crédits en temps normal, ***FO* Finances** souhaite que cela soit possible eu égard à la situation actuelle de crise sanitaire sans précédent !!!

Calendrier

Un CHSCT-M est programmé le 7 juillet probablement en présentiel avec un point sur l'utilisation des crédits et les droits d'alerte. Le GT consacré à l'amiante a été reporté au 2nd semestre 2020.

Ce CHSCT-M a finalement duré plus de 3H30 rendu pénible par l'utilisation de l'audioconférence. Ce dialogue social en mode dégradé ne permet pas de traiter l'ensemble des sujets, il est temps de revenir à des réunions en présentiel.

Rédaction : Chrystelle TONNELIER – A-Laure QUERE – Christine FLOC'H http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 51 12 87 07 (Cambronne)